

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION ET
INSCRITE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DECISION DU MAIRE N° : 2025_DM_019

OBJET : Marché de travaux relatif à l'aménagement du R+2 du Château d'Aurec sur Loire : Signature de l'avenant n° 2 pour le lot 4

Nous, Maire d'AUREC SUR LOIRE,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal d'Aurec sur Loire en date du 14 septembre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, et notamment son alinéa n° 4,
Vu l'inscription budgétaire pour la réalisation des travaux d'aménagement du R+2 du Château d'Aurec sur Loire,
Vu la décision du maire n° 2024_DM_016 du 22/04/2024 portant sur l'attribution des lots 1 à 6 pour le marché de travaux relatif à l'aménagement du R+2 du Château d'Aurec sur Loire,
Vu la décision du maire n° 2024_DM_043 du 22/04/2024 portant sur les avenants n° 1 des lots 1, 3 et 4 pour le marché de travaux relatif à l'aménagement du R+2 du Château d'Aurec sur Loire,

DECIDONS :

Article 1 : Considérant la réalisation de travaux complémentaires dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement du R+2 du château d'Aurec sur Loire,

Il est décidé de passer un avenant n° 2 au marché pour le :

- Lot 4 « Enduits / Gypserie / Peintures et Papiers Peints » : EURL RIGUEUR ET PLATRE, sis 14 rue du 86^{ème} régiment d'infanterie au Puy en Velay (43000) – SIRET 492 662 465 00037 – pour un montant de plus-value de 1 800,00 € HT faisant passer le montant total de marché de 68 187,01 € HT à 69 987,01 € HT.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 14 avril 2025.

Le Maire,

Claude VIAL
